EXPLORER ET CRÉER :

Recherche et création

La composante **Recherche et création** du programme *Explorer et créer* soutient les premières étapes du processus de création. Les artistes, les groupes et les organismes artistiques du Canada peuvent présenter une demande afin de développer et de créer des œuvres. Les subventions apportent un soutien à la recherche, à la création et au développement de projets.

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention —** [**projet**](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** – Veuillez consultez la page [**Dates limites et annonce des résultats**](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention** — Jusqu’à concurrence de 25 000 $ par année, et pouvant atteindre un maximum de 50 000 $ sur 2 ans (voir ci-dessous).

La plupart des subventions ne dépassent pas 25 000 $. Des montants plus élevés sont accordés exceptionnellement aux projets qui durent plus de 12 mois.

**Limites pour les demandes** — Vous pouvez présenter deux demandes par année à cette composante (1er mars au 28-29 février).

Si vous détenez une subvention composite Du concept à la réalisation, vous ne pouvez pas présenter une demande de subvention de projet Recherche et création pour une activité qui chevauche dans le temps avec la subvention composite.

Le [**nombre de demandes que vous pouvez présenter**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention) au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# Candidats - Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

* les artistes, commissaires et écrivains
* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) ne peuvent pas présenter une demande à cette composante.

Pour les individus seulement : votre candidature pourrait être prise en considération pour un [**prix**](http://conseildesarts.ca/financement/prix) sur la base de l’information que vous soumettez dans votre demande de subvention et votre profil de candidat. Si vous ne voulez pas être considéré pour un prix, veuillez envoyer un courriel à [**prix@conseildesarts.ca**](mailto:prix@conseildesarts.ca) en prenant soin d’indiquer RETRAIT dans la ligne d’objet.

# Activités - Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

* La recherche
* La création
* Le développement de projets, pouvant inclure des résidences

Les projets impliquant la production ou la postproduction d’une œuvre doivent faire l’objet d’une demande au programme **Du concept à la réalisation.**

**Vous ne pouvez pas présenter de demande** pour des activités se déroulant avant la date de début du projet, celles financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la [**liste générale des activités non admissibles**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles). Veuillez noter que les activités réalisées pour satisfaire aux exigences d’un cours suivi dans un établissement d’enseignement ne sont pas admissibles.

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site Web](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

# Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?

* Les coûts directs d’une activité, y compris les indemnités de subsistance ou les honoraires du créateur principal

# Évaluation — Comment se prennent les décisions?

C’est un [**comité d’évaluation par les pairs**](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) lié à une disciplineouregroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante **Recherche et création** du programme *Explorer et créer,* en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories :**

**Mérite artistique 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

* La qualité artistique de vos œuvres
* La pertinence artistique du projet
* La valeur des résultats artistiques visés

**Impact 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

La capacité du projet à :

* contribuer à votre développement artistique et à celui de votre groupe
* faire avancer la pratique artistique

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Votre capacité et votre expérience pour mener à bien le projet
* Un budget réaliste, y compris la capacité de fournir des conditions de travail adéquates

# Renseignements requis et documentation d’appui — Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et ses résultats escomptés
* les artistes clés du projet
* le cachet et les conditions de travail des artistes
* votre échéancier
* votre budget
* les partenaires ou organismes d’accueil (pour les résidences)

Vous devrez également soumettre :

* un exemple d’œuvre réalisée dernièrement ou en cours de réalisation, s’il y a lieu
* des biographies et lettres de confirmation des collaborateurs, le cas échéant.

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention.Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez également remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

# Coordonnées

Nous vous suggérons de parler à un [**agent de programme du Conseil des arts du Canada**](mailto:exploreretcreer@conseildesarts.ca) avant de présenter une demande à cette composante pour la première fois.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

réponse obligatoire = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)réponse obligatoire

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Date de début du projet**réponse obligatoire

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

1. **Date de fin du projet**réponse obligatoire
2. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)réponse obligatoire

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, poésie, bande dessinée, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Décrivez votre projet. Expliquez la source d’inspiration de votre projet ou les raisons pour lesquelles vous voulez l’entreprendre en ce moment.** (environ 750 mots)réponse obligatoire

Ajoutez des renseignements sur les artistes clés avec lesquels vous travaillerez, s’il y a lieu.

1. **Décrivez dans ses grandes lignes le plan d’exécution de votre projet, y compris l’échéancier.** (environ 250 mots)réponse obligatoire

Indiquez les principales étapes et leur date de fin.

1. **Comment ce projet :** (environ 500 mots)réponse obligatoire

* **contribue-t-il à votre développement artistique ou à celui de votre groupe?**
* **fait-il avancer la pratique artistique?**

Réfléchissez aux questions suivantes, s’il y a lieu : Quels types de risque artistique prendrez-vous? Abordez-vous une pratique artistique traditionnelle d’une nouvelle façon? Comptez-vous utiliser une technologie ou un lieu de façon novatrice? Le projet touche-t-il à d’autres champs d’exploration artistique ou domaines d’innovation?

1. **Si vous embauchez des artistes, expliquez comment les cachets à verser sont calculés**. (environ 250 mots)

Si vous embauchez des artistes, vous devez leur verser un cachet. Le montant est parfois fixé par les normes de l’industrie ou le barème de l’Union des artistes.

1. **S’il y a lieu, comment comptez-vous garantir des conditions de travail sécuritaires à ceux qui participent au projet?** (environ 100 mots)
2. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)
3. Si vous avez été choisi pour participer à une résidence, décrivez comment la résidence contribuera à la réussite de votre projet. Décrivez également le processus d'inscription, le processus de sélection et si vous avez été officiellement accepté ou non. (environ 250 mots)
4. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Vous pourrez expliquer les exigences précises de votre pratique artistique ou le contexte régional dans lequel vous travaillez, par exemple.

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas encore été mentionnés dans les questions précédentes.

1. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, ÉVÉNEMENT (le cas échéant) et DATES.(environ 25 mots)réponse obligatoire

Par exemple, « Pour effectuer des recherches sur l’histoire des communautés noires du Cap-Breton et rédiger la première ébauche d’une pièce de théâtre de mois/année à mois/année ».

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

**Si vous avez présenté une demande pour une composante différente pour les mêmes dépenses, veuillez indiquer la composante et la date approximative de présentation de la demande.** (environs 10 mots)

## BUDGET

1. **Complétez le document Budget.**réponse obligatoire
2. **Montant demandé** réponse obligatoire

Jusqu’à 25 000 $ par année et pouvant atteindre un maximum de 50 000 $ sur 2 ans (voir ci-dessous).

La plupart des subventions ne dépassent pas 25 000 $. Des montants plus élevés sont accordés exceptionnellement aux projets qui durent plus de 12 mois.

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. N’incluez pas les dépenses qui ne sont pas admissibles pour cette composante.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## DOCUMENTS REQUIS

1. **En ce qui concerne les résidences, joignez la copie d’une page web, d’une lettre ou d’un courriel indiquant la contribution à votre projet de l’organisme d’accueil ou du partenaire.**
2. **Si votre projet fait appel à des collaborateurs artistiques, veuillez fournir leur biographie et une entente ou une lettre/courriel qui confirme leur participation. Si votre projet fait appel à des partenaires communautaires, fournissez une lettre ou un courriel qui confirme leur participation.**

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre au moins un document d’appui.réponse obligatoire**

La documentation d’appui doit inclure vos œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec la demande de subvention; vous pouvez également inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.